



PAR **GABRIEL COTNOIR**
TECHNICIEN INFORMATIQUE

UN PROJET PILOTE DE LA FECHIMM POUR SAUVEGARDER VOS DONNÉES DANS LE NUAGE

La Fédération développe depuis quelques mois un service infonuagique dédié aux coopératives d'habitation. Un projet pilote sera lancé lors de l'assemblée générale annuelle. Les témoignages entendus lors de l'atelier sur les technologies de l'information et la gestion coopérative dans le cadre du Collectif de réflexion 2019 de la FECHIMM laissent à penser que le service répondra à un besoin important dans les coopératives.

Le service que proposera la FECHIMM sera hébergé dans des serveurs situés au Québec. Il a été développé à l'aide de solutions libres de droits (*open source*). Celles-ci permettent d'accéder beaucoup plus rapidement à l'innovation. Comme elles ne sont pas monolithiques, elles sont très modulables et offrent une grande flexibilité pour faire face à l'évolution des besoins des organisations.

L'espace dont les coopératives disposeront dans le nuage comprendra une arborescence adaptée à la gestion des coopératives d'habitation. Des modèles de nomenclatures seront aussi proposés. L'idée est de faciliter la transition des coopératives vers le numérique.

Le service vous permettra de gérer des adresses courriels pour le CA, les comités et même les membres locataires. Vous pourrez notamment contrôler les droits d'accès aux documents, le calendrier et les contacts de votre coopérative d'habitation.

Si vous souhaitez participer au projet pilote ou obtenir plus de renseignements sur ce nouveau service, je vous invite à me rencontrer à l'AGA 2020 dans le cadre du salon des exposants, le samedi pendant la pause du midi.

UN SERVICE INFONUAGIQUE, C'EST QUOI ?

À sa plus simple expression, un service infonuagique ou un nuage (*cloud*) est en fait un espace de stockage de données qui ne se trouve pas sur votre ordinateur ou votre serveur local. Avec un tel service, vous sauvegardez vos documents à l'extérieur de la coopérative. Cette option est nettement préférable à la sauvegarde sur un ordinateur ou sur une clé USB pour sécuriser vos documents numériques. Vous êtes ainsi protégé contre un bris matériel, un feu, un dégât d'eau, la perte ou le vol, etc.

COMMENT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PEUVENT-ELLES M'AIDER DANS LA GESTION DE MA COOPÉRATIVE ?

La perte de temps et d'énergie qu'engendre un traitement inadéquat de l'information affecte la gestion des coopératives de l'avis de plusieurs participant(e)s à l'atelier sur les technologies de l'information lors du Collectif de réflexion 2019.

La gestion numérique permet d'éliminer ces pertes de temps, mais elle doit respecter certaines règles pour être efficace et sécuritaire. Si vous souhaitez garder le contrôle de vos données, il serait préférable d'éviter de recourir aux services gratuits offerts par les géants du web. Ces services sans frais sont obtenus le plus souvent en échange de votre droit à la vie privée et des droits sur vos documents.

Pour vous y retrouver, un bon système de classification est aussi essentiel, car une mauvaise gestion des documents numériques peut facilement devenir cauchemardesque. Il est donc primordial de planifier une arborescence et une nomenclature avant de déposer vos documents dans le nuage, afin de créer une uniformité qui vous permettra de les retrouver rapidement. Le service que proposera la FECHIMM répondra à cet impératif.

J'ai bien hâte de vous le présenter.